

Séance du conseil municipal du 10 février 2020 à 20 heures sous la présidence de Christian SUTTER, Maire.

Présents : Benoit GOEPFERT, Danielle BUHLER, Fabienne BAMOND, Jean WEISENHORN , Pierre Paul KIENTZ, Jean KLEIBER, Bertrand MARCONNET, Renée SIMON, Francis BOCHENEK, Régine DOLLE, Véronique GEHIN, Benoît WOLF, Anne SEITHER, Pierre LEHE, Anne Catherine SCHOENIG, Emilie ERISMANN, Myriam TOLLINI/SUTTER, Carine TSCHIEMBER, Carine TSCHIEMBER, Pierre GANSER

Absents excusés et ont donné procuration Francis BOCHENEK à Pierre Paul KIENTZ
Christine SCHMERBER à Benoit GOEPFERT

Absents excusés : Christian SCHIRLIN

Secrétaire de séance : Andrée HORN

La majorité des membres en fonction étant présents, les délibérations du conseil municipal sont valables.

Monsieur le maire ouvre la séance à 20h00 heures en souhaitant la bienvenue aux conseillers municipaux présents.

Il demande l'accord de rajouter à l'ordre du jour les points suivants

- Approbation des comptes administratifs 2019, budget principal et budgets annexes chaufferie et commerce
- Délibération répertoriant les dépenses considérées comme étant des fêtes et cérémonies et celles ayant le caractère de réception
- Ecole élémentaire mise aux normes, demande de financement

L'ordre du jour est modifié comme suit :

- 1) Vidéo protection
 - 1.1. Approbation du diagnostic avant-projet et du montant estimatif
 - 1.2. Demande de financement
- 2) Finances
 - 2.1. Demandes de subventions exceptionnelles
 - Fouilles au Britzgyberg
 - Fondation du Patrimoine
 - 2.2. Approbation des comptes administratifs 2019, budget principal et budgets annexes chaufferie et commerce
 - 2.3. Délibération répertoriant les dépenses considérées comme étant des fêtes et cérémonies et celles ayant le caractère de réception
- 3) Ecole élémentaire mise aux normes, demande de financement
- 4) Divers

1) Vidéo protection

1.1. Approbation du diagnostic avant-projet et du montant estimatif

Le projet de vidéo protection compte 23 caméras réparties sur l'ensemble de la commune et représente 29 flux vidéo. L'enregistrement se fera dans un local informatique fermé à l'étage de la mairie.

Le montant estimatif est de 147 333.03 € HT soit 176 799.64 € TTC auquel il faut ajouter le forfait d'honoraires de NEOBE de 8 500 € HT soit 10 200 € TTC.

Il faudra inscrire 190 000 € au budget 2020.

1.2 Demande de financement

Le conseil arrête le projet à 155 833.03 € HT

Demande le financement : DETR, Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et le FIPD Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance

Délibération : Vidéo protection – demande de financement

Vu le projet de vidéo protection sur l'ensemble de la commune établi par l'entreprise NEOBE

Vu les travaux et maîtrise d'œuvre estimés à 155 833 € HT

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention de l'Etat, dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance ou de la DETR, de la Région et du Département.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

| | |
|---------------------------------|--------------|
| Coût total HT | 155 833 € HT |
| FIPD ou DETR 60 % | 93 500 € |
| REGION 10 % | 15 583 € |
| DEPARTEMENT 20 % | 15 583 € |
| Solde à la charge de la commune | 31 167 € HT |

Le maire précise que le dossier de demande de subvention comprend les éléments suivants :

1.1 - une note explicative précisant l'objet de l'opération, les objectifs poursuivis, sa durée, son coût prévisionnel global ainsi que le montant de la subvention sollicitée

1.2 - la présente délibération du conseil municipal adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement

1.3 - le plan de financement prévisionnel précisant l'origine ainsi que les montants des moyens financiers

1.4 – le devis descriptif détaillé qui peut comprendre une marge pour imprévus

1.6 – une attestation de non-commencement de l'opération et d'engagement à ne pas en commencer l'exécution avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet

1.7 – relevé d'identité bancaire

1.8 – numéro SIRET de la collectivité

1.9 – une demande explicative sollicitant le FIPD ou la DETR dans le cadre de la prévention de la délinquance et la sécurisation des lieux publics

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

POUR 18

CONTRE 0

ABSTENTION 1

Arrête le projet de vidéo protection sur l'ensemble de la commune à 155 833 € HT

Adopte le plan de financement exposé ci-dessus

Dit que les crédits seront inscrits au budget 2020

Sollicite une subvention au titre du FIPD ou de la DETR dans la catégorie : prévention de la délinquance et sécurisation des lieux publics

Sollicite une subvention auprès de la Région et du Département

2) Finances

2.1. Demande de subventions exceptionnelles

Madame ADAM reprendra les fouilles au Britzgyberg en septembre prochain et sollicite une subvention exceptionnelle de 500 €

OBJET : Vote de subvention exceptionnelle

Vu la demande de Madame Anne-Marie ADAM, professeure émérite à l'Université de Strasbourg, responsable des fouilles archéologiques au Britzgyberg sollicitant un soutien financier à hauteur de 500 € pour la poursuite des travaux en 2020

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE de verser une subvention exceptionnelle de 500 € à Madame Anne-Marie ADAM, responsable des fouilles archéologiques au Britzgyberg

INSCRIRA au budget 2020, une subvention exceptionnelle de 500 € pour poursuivre les fouilles au Britzgyberg en 2020.

La Fondation du Patrimoine sollicite une subvention de 160 € pour 2020.

Objet : Vote de subvention exceptionnelle

Vu la demande de la Fondation du Patrimoine nous sollicitant pour renouveler notre adhésion

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE de verser une subvention exceptionnelle de 160 € (cent soixante euros) pour l'année 2020

INSCRIRA au budget 2020, une subvention exceptionnelle de 160 € (cent soixante euro) au profit de la fondation du patrimoine.

2.2. Approbation des comptes administratifs 2019

Budget annexe chaufferie

Déficit de l'exercice de - 6 972.10 €

Excédent 2018 reporté + 1 319.75 €

Déficit 2019 à reporter - 5 652.35 €

OBJET : Budget annexe chaufferie - approbation du compte administratif 2019

Réuni sous la présidence de Monsieur Benoit GOEPFERT délibérant sur le compte administratif 2019 dressé par Monsieur Christian SUTTER, maire

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré

**Le conseil municipal,
le maire a quitté la séance et n'assiste pas au vote**

**Pour 18
Contre 0
Abstention 0**

Donne acte au maire de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer comme suit :

| LIBELLES | INVESTISSEMENTS | | FONCTIONNEMENTS | | ENSEMBLE | |
|--------------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
| | DEPENSES DEFICITS | RECETTES EXCEDENTS | DEPENSES DEFICITS | RECETTES EXCEDENTS | DEPENSES DEFICITS | RECETTES EXCEDENTS |
| Résultats reportés | | | | 1 319.75 | | 1 319.75 |
| Opérations de l'exercice | | | 6 972.10 | | 6 972.10 | |
| Résultats définitifs | | | 5 652.35 | | 5 652.35 | |

Reconnait la sincérité des restes à réaliser

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Budget commerces

Excédent de fonctionnement de l'exercice + 17 201.27 €
Excédent d'investissement de l'exercice + 8 300.83 €
Soit un excédent global pour 2019 de + 25 502.10 €
Solde négatif d'investissement 2018 - 42 958.48 €
Solde négatif d'investissement à reporter - 17 456.38 €

OBJET : Budget annexe commerce - approbation du compte administratif 2019

Réuni sous la présidence de Monsieur Benoit GOEPFERT délibérant sur le compte administratif 2019 dressé par Monsieur Christian SUTTER, maire

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré

**Le conseil municipal,
le maire a quitté la séance et n'assiste pas au vote**

Pour 18

Contre 0

Abstention 0

Donne acte au maire de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer comme suit :

| LIBELLES | INVESTISSEMENTS | | FONCTIONNEMENTS | | ENSEMBLE | |
|--------------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
| | DEPENSES DEFICITS | RECETTES EXCEDENTS | DEPENSES DEFICITS | RECETTES EXCEDENTS | DEPENSES DEFICITS | RECETTES EXCEDENTS |
| Résultats reportés | 42 958.48 | | | | 42 958.48 | |
| Opérations de l'exercice | | 8 300.83 | | 17 201.27 | | 25 502.10 |
| Résultats définitifs | 34 657.65 | | | 17 201.27 | 17 456.38 | |

Reconnait la sincérité des restes à réaliser

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Budget principal

Excédent de fonctionnement de l'exercice + 452 527.28 €
excédent de fonctionnement reporté de 2018 + 35 131.68 €
Excédent de fonctionnement 2019 + 487 658.96 €

Déficit d'investissement de l'exercice - 203 524.75 €
Déficit d'investissement reporté de 2018 - 127 938.77 €
Déficit d'investissement 2019 - 331 463.52 €

Excédent global 2019 + 156 195.44 €

OBJET : Budget principal - approbation du compte administratif 2019

Réuni sous la présidence de Monsieur Benoit GOEPFERT, délibérant sur le compte administratif 2019 dressé par Monsieur Christian SUTTER, maire

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré

Le conseil municipal, le maire a quitté la séance et n'assiste pas au vote

Pour 18

Contre 0

Abstention 0

Donne acte au maire de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer comme suit :

| LIBELLES | INVESTISSEMENTS | | FONCTIONNEMENTS | | ENSEMBLE | |
|--------------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
| | DEPENSES DEFICITS | RECETTES EXCEDENTS | DEPENSES DEFICITS | RECETTES EXCEDENTS | DEPENSES DEFICITS | RECETTES EXCEDENTS |
| Résultats reportés | 127 938.77 | | | 35 131.68 | | 92 807.09 |
| Opérations de l'exercice | 203 524.75 | | | 452 527.88 | | 249 002.53 |
| Résultats définitifs | 331 463.52 | | | 487 658.96 | | 156 195.44 |

Reconnait la sincérité des restes à réaliser

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

2.3 Délibération répertoriant les dépenses considérées comme étant des fêtes et cérémonies et celles ayant le caractère de réception

La trésorerie donne des précisions sur les modalités d'utilisation du compte 6232 fêtes et cérémonies et précise que

Les fêtes ou cérémonies nationales et locales sont imputées au compte 6232,

Les frais de réception au compte 6257

Les frais de repas d'affaires ou de mission au compte 6238.

Elle demande de prendre une délibération répertoriant les frais à imputer à chaque compte Et à joindre à chaque paiement pour éviter tout risque de rejet.

Objet : M14 – Compte 6232 - Fêtes et cérémonies

Vu les modalités d'utilisation du compte 6232

Vu la demande de la trésorerie souhaitant le détail de chaque compte concerné

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité

Décide d'affecter au compte 6232, les frais :

Gerbes et vins d'honneur – cérémonies commémoratives
Drapeaux pour les édifices publics

Décide d'affecter au compte 6238, les frais :

Grands anniversaires, anniversaires
Cadeaux à remettre lors de mariage civils
Cadeaux de Noël des aînés
Trophées, médailles pour personnes méritantes, exploits sportifs...
Médaille du travail, pompiers, etc...
Cartes postales, cartes de vœux, cartes d'anniversaires pour les personnes de 70 ans et plus
Blason du village en vitrail, eaux fortes

Décide d'affecter au compte 6257, les frais :

Repas du conseil municipal, repas du personnel communal, repas du jury du fleurissement
Repas de Noël des aînés, repas des gendarmes (prévention routière)
Réception du nouvel an
Vernissages, inauguration, dédicaces, concerts, fouilles, formations
Salon du livre, Feux d'artifice
Cadeau et vin d'honneur pour départ ou retraite élus et agents
Repas, boissons, sandwiches (interventions des pompiers)

3) Ecole élémentaire accessibilité - demande de financement

Le 13 janvier dernier le conseil a approuvé le projet pour un montant de 179 720 € HT. La maîtrise d'œuvre a été donnée à l'entreprise SRIG.

Cette dernière a constaté des anomalies dans le projet initial et a revu le projet en prenant aussi en compte les travaux de sécurité.

Le projet proposé est estimé à 370 385 € HT auquel il faut rajouter la maîtrise d'œuvre de 40 000 € HT et les contrôles techniques soit un total HT de 416 000 € arrondi TTC à 500 000 €.

Le conseil annule sa demande de financement du 13 janvier et la remplace.

OBJET : Accessibilité de l'école élémentaire - Demande de financement

Vu les travaux de mise en accessibilité et de sécurisation de l'école élémentaire

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention de l'état, de la région et du département.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

| | |
|---------------------------------|--------------|
| Coût total HT | 416 000 € HT |
| DETR 50 % | 208 000 € |
| REGION 10 % | 62 400 € |
| DEPARTEMENT 10 % | 62 400 € |
| Solde à la charge de la commune | 83 200 € HT |

Le maire précise que le dossier de demande de subvention comprend les éléments suivants :

- 1.1 - une note explicative précisant l'objet de l'opération, les objectifs poursuivis, sa durée, son coût prévisionnel global ainsi que le montant de la subvention sollicitée
- 1.2 - la présente délibération du conseil municipal adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement
- 1.3 - le plan de financement prévisionnel précisant l'origine ainsi que les montants des moyens financiers
- 1.4 – le devis descriptif détaillé qui peut comprendre une marge pour imprévus
- 1.6 – une attestation de non-commencement de l'opération et d'engagement à ne pas en commencer l'exécution avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet
- 1.7 – relevé d'identité bancaire
- 1.8 – numéro SIRET de la collectivité
- 1.9 – une demande explicative sollicitant la DETR dans le cadre de soutien exceptionnel suite à des difficultés financières en matière d'investissement

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

Monsieur Benoit GOEPFERT ne participe pas au vote

| | |
|-------------------|-----------|
| POUR | 18 |
| CONTRE | 0 |
| ABSTENTION | 1 |

Arrête le projet de mise en accessibilité et de sécurisation de l'école élémentaire pour un montant de 416 000 € HT

Adopte le plan de financement exposé ci-dessus

Dit que les crédits seront inscrits au budget 2020

Sollicite une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) dans la catégorie : bâtiment scolaire, sécurisation et mise en accessibilité

Sollicite une subvention auprès de la Région et du Département